

Ces grands chefs universitaires de l'intellect sont de la race des mauvais



J'ai été chagriné de la réaction du professeur Jørgen Goul Andersen à la suite du résultat d'un sondage effectué dans son pays concernant l'acceptation des musulmans par les Danois (journal Mandag Morgen, FDS du 25/10/2019).

À la question de savoir si les immigrants musulmans ont leur place au Danemark, 28 % des sondés répondent qu'ils doivent être expulsés.

Pour moi ce taux de rejet est bien faible, probablement parce que Copenhague n'est pas encore devenue la Seine-Saint-Denis, et que le Danois n'a pas encore goûté aussi pleinement que le Gaulois réfractaire aux joies du vivre-ensemble, ce qui le rend si pusillanime.

Mais le professeur Andersen en est quand même ému :

« C'est assez effrayant, peu importe comment vous l'interprétez. Renvoyer les musulmans est contraire à la liberté religieuse inscrite dans la Constitution. Le fait que tant de personnes soient toujours d'accord avec des positions que nous avons généralement considérées comme impossibles à tenir, suggère un déclin des valeurs démocratiques (...) », déclare Jørgen Goul Andersen.

Ce professeur commet deux gravissimes fautes d'analyse, ce qui le conduit, comme la plupart des politiciens européens et les autoproclamées supposées zélites, à servir un discours qui va

à l'encontre des valeurs qu'ils sont supposés défendre.

I° Tous ces gens ne sont visiblement pas éclairés sur la nature des religions, et les caractéristiques haineuses de l'islam qui obligent à reléguer sans faille ce mouvement sectaire au rang d'idéologie nauséabonde.

Les religions sont des croyances personnelles qui concernent l'individu, sa foi et sa conscience.

Le christianisme – qui, il faut le reconnaître, a été dévoyé à certaines époques lorsque les conversions étaient forcées (la France a payé un lourd tribut à Béziers et à Montségur par exemple) – invite par essence à l'amour de son prochain.

Tel n'est pas le cas des musulmans adeptes du Coran, tant ce Livre que ses exégèses et les prêches qui en découlent appellent à tuer le juif, le chrétien et le mécréant.

Il faudrait absolument montrer à Jørgen Goul Andersen la réalité quotidienne des non-musulmans, et particulièrement des chrétiens qui résident dans des pays musulmans comme le Nigeria, la Turquie, le Pakistan ou l'Égypte.

Il faudrait lui mettre le nez sur l'extermination dont ils font l'objet. Pourtant ces pays ne sont pas réputés terroristes. Curieux, non ???

La conclusion est sèche mais a valeur prémonitoire, qui doit permettre d'anticiper de tels génocides en Europe : le musulman, dès qu'il est majoritaire dans un pays, néantise le mécréant en le reléguant au rang de sous-homme, voire d'ennemi à abattre, c'est l'essence de cette idéologie d'exterminer tout ce qui ne lui ressemble pas.

Ce professeur, muni mentalement du réel d'élimination quotidien du mécréant dans les pays musulmans, est donc parfaitement en mesure de faire une prospective démographique dans son pays pour déterminer à quelle date exacte va commencer le génocide de la population danoise chrétienne, juive, athée ou protestante.

Ce genre de prospective démographique vaut également pour la France, d'ailleurs.

Le peuple danois est alors fondé à poser la seule question de droit constitutionnel qui vaille à ce soi-disant professeur :

« Où est-il écrit dans notre Constitution que nous devons finir égorgés ??? ».

Je ne pense pas que la Constitution danoise autorise une telle extermination pour laisser la place aux musulmans.

La Constitution française non plus d'ailleurs.

Ainsi, en croyant défendre les valeurs démocratiques, Jørgen Goul Andersen, qui se prétend par ailleurs professeur, avalise et donne son accord à l'extermination des Danois juifs, chrétiens et athées, puisque averti par prospective démographique de la date exacte du crime à venir, il ne le dénonce même pas et ne fait rien pour l'empêcher.

Ceci au nom de la Constitution danoise.

Et la classe politique française, qui a laissé s'installer dans notre pays l'innommable, fait de même avec les Français juifs, chrétiens et athées. Au nom de la Constitution française.

Il est donc urgent, pour les Français et tous les peuples d'Europe, de graver l'interdiction de l'islam dans leurs Constitutions en qualifiant cette idéologie comme contraire aux droits de l'homme et de la femme, pour l'interdire et expulser tous les musulmans.

2° Sa deuxième erreur, c'est de contester la faculté aux populations d'avoir un avis sur les choix qui conditionnent leur avenir et leur volonté d'être comme elles l'entendent en arguant d'un texte constitutionnel qui en limiterait l'expression.

Le principe de droit international qui accorde aux peuples la libre disposition d'eux-mêmes a valeur supérieure aux Constitutions nationales.

Un peuple qui ne veut pas d'une immigration allogène qui l'importune, lui est nuisible, ou va jusqu'à mettre en péril son existence, est parfaitement en droit de mettre en œuvre tout moyen pour y remédier.

Et plus particulièrement concernant les musulmans, puisque la multiplication des attaques et attentats en Europe montre qu'il s'agit désormais d'une question de survie et de santé publique.

Comme l'a ironisé madame Le Pen – que je paraphrase pour étendre sa saillie au continent -, on a l'impression que toute l'Europe est devenue l'hôpital psychiatrique de la planète.

Bien sûr, des tas de professeurs comme monsieur Jørgen Goul Andersen viendront occuper les plateaux télé, publieront des lettres ouvertes dans les médias et édicteront des sentences de mandarins expliquant qu'un tas de raisons s'opposent à ce que s'applique ce principe de libre disposition.

La plus grande raison serait que ce principe aurait été mal compris par le peuple qui voudrait se l'approprier.

Qu'il ne vise que le droit de s'organiser politiquement, pas le droit à déplacer des populations.

C'est toujours comme ça.

Dès qu'un principe émancipateur général devient gênant parce que revendiqué directement par des citoyens, il devient inapplicable.

Ces grands chefs universitaires de l'intellect sont de la race des mauvais qui s'égareront des droits qu'ils sont supposés défendre au nom d'une abstraction Droit-de-l'hommiste que la réalité invalide quotidiennement.

Ils oublient toujours la chose essentielle, la question de la survie entre l'Occidental et le musulman.

Ils oublient que seul le vainqueur demain écrira l'histoire et dira le droit.

Ils oublient d'avoir l'humilité de reconnaître qu'il n'y a qu'un seul intellectuel à tenir pour référent en matière de science de la vie et de la conservation des peuples, c'est Darwin et sa sélection des espèces, la lutte pour la survie et la loi du plus fort.

Tous ces légalistes, mandarins, philosophes politiques et philosophes tout court, qui auscultent la morale et le droit international comme une poule ausculterait, perplexe, un œuf d'autruche ou de dinosaure, oublient qu'ils relèvent du superflu et du luxe qu'une société ne peut se payer qu'en temps de paix.

Pas en temps de guerre.

Jean d'Acre